Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 49

Artikel: Kobi le meunier : nouvelle bernoise : suite
Autor: Tissot, V.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179977

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qu'on faisait prêter aux *habitants*, avant de leur remettre la lettre d'habitation délivrée par le Conseil des Soixante de Lausanne.

LETTRE D'HABITATION,

Accordée par les Nobles et Très-Honorés Seigneurs du Conseil des Soixante de Lausanne.

à

Serment que doivent prêter les Habitants, contenant leurs obligations, & les conditions sous lesquelles ils sont reçus.

VOus jurerez au nom du DIEU Vivant et Eternel, d'être loyal et fidèle à LL. EE. Nos SOUVERAINS SEIGNEURS de la Ville et République de Berne, comme aussi aux Très-Honorés Seigneurs de Lausanne, de procurer de tout votre possible, leur bien, honneur, profit et utilité, et d'éviter le contraire; de ne point enfreindre les Libertés et Franchises de cette Ville, autant que vous pourrez les connoître. Vous promettez aussi de vivre d'une manière Chrétienne et conforme à notre sainte Religion; d'obéir aux ordres du Magistrat, et en particulier de vous conformer aux Ordonnances de Police, faites et à faire. Il ne vous sera pas permis d'amener aucun Vin dans cette Ville et Messeillerie que du cru de la Messeillerie. Il ne vous sera permis non plus d'aller à la Chasse, ni seul, ni en compagnie de Bourgeois, sans une expresse permission du Magistrat. Serez tenu de vous pourvoir incessamment d'armes et Habits convenables pour le service du SOUVERAIN, conformément aux Ordres de LL. EE. du Conseil de Guerre. Si vous tombez dans quelque contravention, qui oblige le Magistrat de vous renvoyer de cette Ville, vous serez tenu d'obéir incessamment aux ordres qui vous seront donnés pour vous retirer, à peine d'y être contraint à vos propres fraix, puisqu'ils ne vous reçoivent que jusqu'à leur bon vouloir et plaisir. Serez obligé, pendant votre séjour, de supporter les charges comme les autres Habitans. Serez obligé de prêter aide et secours à Messieurs les Dizeniers, et autres Gens d'Office, soit pour mettre la paix, soit pour arrêter les réfractaires ou autres qu'on voudroit réduire dans les prisons, lorsque vous en serez requis par eux, ainsi que les Bourgeois sont tenus de faire. Vous vous acquitterez des devoirs ci-dessus, comme vous désirez que DIEU vous fasse grace et miséricorde à la fin de vos jours.

Puisque nous venons de parler du Conseil des Soixante de Lausanne, il n'est peut-être pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur le gouvernement politique et civil de cette ville. Elle avait deux Conseils: le grand s'appelait des Deux-Cents et s'assemblait ordinairement vers la St-Michel pour l'établissement des charges publiques; quelquefois il s'assemblait extraordinairement pour des choses de dernière importance.

Le petit Conseil, dit des Vingt-quatre, se réunissait deux fois par semaine pour les affaires de la chose publique. Le bourguemestre était Président de ces deux conseils. Pour pouvoir siéger au petit Conseil, il fallait être natif bourgeois de la ville.

Il y avait une justice inférieure qui avait son juge avec certain nombre d'assistants, jugeant des causes des bourgeois et autres difficultés de peu de gravité. Ce juge présidait aussi les procès criminels. Les bourgeois de la rue de Bourg avaient droit d'assister à la condamnation des criminels, et ceux-ci ne pouvaient être exécutés avant qu'ils aient donné leur sentence. De cette justice inférieure on pouvait appeler à la Chambre des *Vingt-quatre* et de celle-ci à celle des *Soixante* dont les membres étaient pris la plupart dans le grand Conseil, et le reste dans le petit Conseil. Cette autorité jugeait définitivement les affaires dont la valeur ne dépassait pas douze cents florins. Si ce chiffre était dépassé on devait en appeler à Berne devant la Chambre des Appellations du Pays de Vaud. Il y eut un temps où le Trésorier du Pays de Vaud, accompagné de quelques conseillers de Berne, se rendait à Lausanne tous les deux ans pour juger les causes d'appel. L. M.

Le remido à Dzoset.

Dzoset, qu'ètâi on bon fretâi d'on velâdzo dè la Coûta, amâve bin mî lo bin vin que lo laci; mâ tot parâi ne s'ein reimpllâve pas pi atant que lè z'ôtro gros persenâdzo dè la coumouna; et du que l'irè prau adrâi por bailli dei consutachons et dâi remîdo por lè bîtè qu'ètant malâdè, lei avâi pas mau dè dzeins que veniant lo consurtâ. Adon, on desando né que foumavè son brûlo dèvant la fretîre, l'oïe qu'on le subllâvè... L'ètâi Etienne Renaud que lei criâvè dinse: Dzoset, tè que te sâ tot, quemeint mè faut-e fére bâire noutron vî; du midzo tantqu'à oreindrâi, ne su pas fotû dè l'âi fére avalâ onna gôtta. — Voutron vî? que dese Dzoset, féde-lo pi municipau, ie bèra prau.

Kobi le meunier.

NOUVELLE BERNOISE.

(Imité de l'allemand.)

Cependant je n'avais pas cessé d'entretenir des relations avec le maître d'école de Schachenwyl, qui m'informais de tout. Il me fit dire, un dimanche, que Kobi irait à Berne, le prochain jour de marché, pour acheter du grain. Je me tins prêt, et, mon char chargé de sacs de blé, je courus à la ville. J'avais à peine déchargé mon froment, que j'aperçus Kobi allant de sac en sac, de vendeur en vendeur. Je vis très bien qu'il m'aurait volontiers évité si la halle eût été plus grande. Il trouva mon froment très beau, et nous ne tardâmes pas à tomber d'accord sur le prix. Le marché conclu, Kobi me quitta, et me laissa seul avec son domestique qui devait m'aider à recharger les sacs. Il avait promis de revenir dans quelques minutes pour me payer comptant; je me dépêchai, et avant que le jeune meunier se montrât, la besogne était finie. Je dis alors au domestique que je ne pouvais pas attendre plus longtemps; que je savais mon froment entre bonnes mains, et que Kobi pourrait profiter d'une occasion pour passer chez moi et payer; bref je partis sur le champ. Mais j'eus à peine commencé de gravir la montée du Stalden, que le domestique me rejoignit tout essoufflé. Il m'apportait mon argent, prétextant que son maître avait entendu payer de suite. Je me mordis les lèvres, et cependant Kobi ne me plaisait que mieux.

Ce qui me rassurait, c'est que le maître d'école m'avait dit que le jeune meunier était resté étranger à l'amour, et qu'il avait plus d'une fois rougi en entendant prononcer le nom de Babet ou de la Milchrüti. Le régent croyait que Kobi était aussi épris de ma fille qu'elle de lui, mais que la manière dont je recevais les prétendants le tenait éloigné, car j'agissais comme si Babet eût été une princesse ou une fée, et j'étais loin de faire preuve de bon cœur en accompagnant tous mes refus d'une méchante raillerie. Je pris note de ces observations, et je passai une partie de la nuit à réfléchir au moyen de rapprocher ces deux jeunes gens qui me semblaient nés l'un pour l'autre.

Le lendemain j'envoyai secrètement des ordres au maître d'école, et deux jours plus tard, un dimanche après-midi, j'attelai mon meilleur cheval et je partis pour Schachenwyl. A l'entrée du village, je commandai à Babet de descendre, et de ne venir me rejoindre qu'au bout d'un quart-d'heure. Je mis mon cheval à l'auberge, et me rendis aussitôt à la maison d'école où je devais trouver Kobi qui ne soupçonnait pas la trahison. En me voyant entrer, profonde fut sa surprise; il

voulut faire demi-tour à gauche et s'esquiver, mais je le pris sans façon par le bras et le tins ferme. « Kobi, lui dis-je, ne nous mettons pas en frais de résistance; cette fois, tu n'échapperas pas. Qu'as-tu donc contre le propriétaire de la Milchrüti, que tu l'évites comme un lépreux? Pourquoi fuis-tu ma maison ainsi qu'un repaire de brigands? Voyons, explique-toi! »

Le meunier se dégagea doucement, me regarda en face et répondit: « Hans, si vous avez besoin d'un polichinelle, procurez-vous-en un de bois ou de cire, et ne l'approchez pas trop du feu. Quant à moi je ne suis ni de bois ni de cire; je n'ai pas été créé pour être votre jouet, et je vous remercie de l'honneur d'être appelé à servir d'amusement à vous d'abord, ensuite aux jeunes gens et aux jeunes filles des villages voisins. Je n'ai d'ailleurs nullement l'intention de me vendre au plus offrant, mon cœur prétend avoir son mot à dire, et quelque belle que soit votre fille, je n'aime pas à la voir se rire ainsi de l'amour et de l'honneur.

— Elle n'a jamais fait cà, répliquai-je: Babet ne se moque que de ceux qui se prennent d'amour pour sa fortune. Si elle en a refusé quelques-uns qui étaient poussés par un sentiment plus noble et une inclination du cœur, elle l'a fait parce qu'elle ne se sentait pas du tout attirée vers eux et que son cœur veut aussi être consulté.

— Qui me garantit, reprit Kobi, si d'aventure je me sentais épris de votre fille et que ma bouche lui déclarât le secret de mon cœur, qu'elle ne m'enverrait point paître les oies comme tous les autres?

— Babet te répondra elle-même. — Au même instant on frappa à la porte. Je l'ouvris et ma fille entra. C'était un véritable plaisir que de voir comment ces deux jeunes gens se trouvant en présence, d'une manière aussi inattendue, laissaient lire sur leur physionomie et trahissaient dans leur attitude les sentiments qui les animaient. Les yeux de Kobi brillaient de joie et sa parole tremblait sur ses lèvres. Babet baissait timidement les paupières, et, dans son trouble, jouait avec le bout de son tablier de soie. Tous deux avaient la figure recouverte d'une légère rougeur. Le maître d'école et moi faisions semblant de ne nous apercevoir de rien.

— Je t'ai dit que Babet te répondrait, Kobi, répétai-je après une courte pause. Mais le malheureux essayait en vain de parler, il balbutiait. Je pris la parole pour lui, Babet se leva et lui jeta un regard où passa toute son âme. Ce fut là sa réponse; Kobi n'en pouvait pas attendre de meilleure.

— Eh bien! viendras-tu maintenant nous trouver? continuai-je sans miséricorde.

— Si je viendrai? repartit Kobi saisissant, tout ému, la main de Babet. Si je viendrai? réponds pour moi, Babet, le puis-je, le dois-je?

— Ne remarques-tu pas combien mon père en aurait de plaisir? dit ma fille avec une maligne réserve.

Kobi secoua vivement les boucles de sa chevelure: Je suis charmé que ton père prenne plaisir à mes visites, répondit-il, mais il faut que tu en aies aussi. Si je me décide à venir, ce ne sera pas seulement pour lui.

Babet cherchait de nouveau une réponse diplomatique, mais je connaissais mon homme et m'écriai: Ma fille, parlons net. Kobi ne plaisante pas avec l'amour, réponds lui franchement.

Babet regarda le jeune homme avec ses grands et beaux yeux aux cils desquels perlait une larme, et d'une voix plus ferme: Kobi, dit-elle, je t'en prie, viens nous trouver, tu n'auras pas à t'en repentir.

Le meunier bondit de joie, — lui si calme et si sérieux!

— Oui, j'y viendrai, et déjà demain, si ça vous va.

— Quand tu voudras, répondis-je.

— Donc à demain après-midi, Babet.

Babet inclina la tête en signe de consentement. Kobi avait pris son chapeau et se disposait à se retirer.

— Quoi? tu veux déjà nous quitter! lui dis-je.

— Hans, dit-il en riant, vous parlez comme un propriétaire qui invite un passant à manger des cerises, mais qui tient auparavant celui-ci quelques heures sous l'arbre pour lui donner l'eau à la bouche. Je préfère venir demain à la Milchrüti, et j'y resterai d'autant plus longtemps que l'on mettra plus de grâce à m'accorder un baiser en tout honneur. — Aujourd'hui, adieu!

Et, en prononcant ces mots il prit le large.

V. Tissot.

(La suite au prochain numéro.)

Une question d'histoire nationale.

Entre le 31 décembre 1700 et le 12 janvier 1701, *il n'est survenu aucun décès* dans toute l'étendue du Pays de Vaud. Comment expliquer ce fait extraordinaire et parfaitement certain?..

Quelques amateurs de Lausanne avaient chargé, il y a peu de temps, M. P. de faire venir pour eux une pièce de vin d'Arbois. Le tonneau arrive en gare, d'où il est transporté dans la cave de l'un des intéressés pour y être dégusté. L'opération eut lieu, et cela à la plus grande gloire du vin d'Arbois, qui fut déclaré exquis.

Quelques jours plus tard, M. P. reçoit l'avis qu'un tonneau à son adresse est arrivé en gare de Lausanne; ce tonneau..... c'est précisément celui qui renfermait le vin d'Arbois commandé. Etonnement et suprise! On va aux informations, on consulte les registres et l'on trouve qu'il y a eu erreur.

Le premier tonneau contenait du cidre!

Un de nos voisins possède un charmant garçon de 6 ans qui nous amuse souvent par ses petites ruses enfantines. L'autre jour, il accourt vers son père en pleurant à chaudes larmes.

— Qu'as-tu donc, mon enfant? Pourquoi pleures-tu?

— Oh! je viens de perdre la pièce de 20 centimes que maman m'avait donnée.

— Eh bien! console-toi, tiens, en voici une autre.

L'enfant semble se consoler, mais bientôt il recommence à crier plus fort.

— Mais qu'as-tu donc encore? lui demanda son père.

— Je pleure parce que si je n'avais pas perdu ma première pièce, j'en aurais deux maintenant

---

La livraison de *décembre* de la Bibliothèque universelle et Revue suisse vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants:

I. L'histoire du Deux-Décembre, par M. *Albert Laval.*
II. Coups de fortune, ou les aventures de M. de Bedenthal. Nouvelle valaisanne, par M. *Ch. L. de Bons.* (Suite et fin.)
III. La colonisation suisse au Brésil, par M. *A. Briquet.*
IV. Genève et les rives du Léman, par M. *Eugène Rambert.*
V. Une cité ouvrière en Allemagne, par M. *Ed. Tallichet.*
VI. Chronique.
VII. Causeries parisiennes.

Bulletin littéraire et bibliographique. — Géricault, étude biographique et critique, par *Charles Clément.* — Mémoires d'exil, par Mme *Edgar Quinet.* — Les Alpes suisses, troisième série, par *Eugène Rambert.* — Précis élémentaire de philosophie, par *Charles Secrétan.* — Mon voyage aux Indes orientales, par *Auguste Glardon.* — Le canton de Vaud et la Suisse, depuis 1798 à 1815, récits historiques, par *J. Cart.*

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.